

Présentation et Rapport d'activité 2023

Du Conseil Département de l'Ordre de Médecins de Loire-Atlantique

Les Missions du CDOM :



Rôle Déontologique : Respect du code de déontologie.

Pour cette mission, le CDOM 44 est pourvu d'une Section « Déontologie et Conciliation », composée de plusieurs conseillers ordinaires et aidée d'une de nos juristes, Mme Carole JOSSE.

Il s'agit pour cette commission de répondre par écrit aux signalements que peuvent faire parvenir les patients à l'encontre de praticiens de son ressort. Et il s'agit également d'organiser des réunions de conciliation à la suite du dépôt d'une plainte. En cas d'échec de cette conciliation, la plainte est transmise à la Chambre Disciplinaire de Première Instance du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins, car le CDOM ne dispose pas d'un pouvoir disciplinaire.

Pour plus d'information sur le parcours d'un signalement ou d'une plainte : <https://www.cdm44.org/parcours-dune-doleance-ou-dune-plainte>

En 2023, le conseil départemental a reçu 204 courriers correspondant à 135 signalements et 69 plaintes portées à l'encontre de médecins inscrits à son tableau.

On observe une légère baisse du nombre total de saisines par rapport à 2022 (-9) mais un nombre de plaintes en augmentation (+8).

Les motifs de ces courriers sont repris dans le tableau suivant

	Plaintes	Signalements	Total
Comportement	22	45	67
Prise en charge	21	44	65
Certificat	21	9	30
Refus de prise en charge	0	2	2
Refus discriminatoire	1	-	1
Expertise	0	7	7
Honoraires	0	15	15
Secret professionnel	4	3	7
Accès dossier médical	0	6	6
Divers	0	4	4
Total	69	135	204



Rôle Administratif : Veille au maintien des compétences du corps médical et à sa probité.

La commission « Contrats », aidée par une de nos juristes Mme Elodie AVERTY, permet de s'assurer que les contrats signés entre médecins ou avec des structures médicales respectent le code de Déontologie.

En 2023, le CDOM 44 a étudié **4779 contrats** dont 3614 contrats de remplacements et 1165 autres contrats (collaborations libérales, salariées, contrats hospitaliers privés ou publiques, des contrats de travail, des contrats de société, d'association, d'adjoint, de télémedecine, etc.)

Le CDOM44 inscrit également les nouveaux médecins sur son Tableau. En 2023, le CDOM44 a procédé à :

- 414 inscriptions de médecins (dont 211 premières inscriptions et 46 sociétés),
- 336 transferts de dossiers (157 entrants, 179 sortants)
- 242 qualifications (dont 209 au vu du DES/DESC)
- 64 demandes de sites multiples



Rôle Juridique : Accompagne les praticiens dans leur démarches juridiques.

Les juristes du CDOM sont présentes pour vous répondre par téléphone ou par mail en cas de question sur une installation, la rédaction de certificat, une question administrative, un conflit avec un patient ou un confrère, etc. N'hésitez pas à nous joindre, et à consulter la rubrique « Foire à Question » du site où vous pouvez déjà trouver de nombreuses réponses à vos questions fréquentes : <https://www.cdm44.org/questions-reponses>



Rôle Consultatif : Conseille les pouvoirs publics

Le CDOM44 est l'interlocuteur des pouvoirs publics au niveau départemental. Il assiste pour cela aux réunions, entres autres, avec l'ARS.



Rôle d'Entraide : Aide les confrères en difficulté

Au service des tous les médecins, le CDOM a pour mission d'aider les confrères en grave difficulté, ou leur famille. Cette aide peut être individuelle et consister en une aide financière en cas de perte de revenus. Les raisons peuvent être multiples, professionnelles, familiales, matérielles, de santé...

Il peut s'agir aussi d'un soutien social et moral pour soutenir un confrère ou sa famille dans une situation dramatique.

En 2023, la Commission chargée de l'Entraide a étudié 13 dossiers.

Si vous éprouvez des difficultés ou connaissez un confrère qui pourrait relever de l'Entraide du CDOM44, vous pouvez nous contacter par mail.

Le Conseil National a également mis en place un numéro destiné à l'écoute et à l'assistance des médecins en composant le 0800 288 038.

